



Le Burundi célèbre le 60^{ème} anniversaire de son indépendance



Les Burundais dans le monde entier ont célébré ce vendredi 1^{er} juillet le 60^{ème} anniversaire de l'indépendance du pays.

Les cérémonies y relatives au niveau national ont été rehaussées par le Couple Présidentiel entouré par plusieurs hautes personnalités du pays. Elles ont débuté par le recueillement et dépôt des gerbes de fleurs au Mausolée du Prince Louis Rwagasore et à la Place de l'Indépendance et se sont poursuivies au Boulevard de l'Indépendance en Mairie de Bujumbura.

Deux Chefs d'Etat des pays voisins à savoir le Président Centrafricain S.E Faustin Archange Touadera et S.E Hassan Ali Mwinyi du Zanzibar accompagné de Première Dame ainsi que les délégations venues de Kigali, du Royaume de Belgique, l'Union Européenne, l'Ouganda, l'Arabie Saoudite,

l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Bangladesh, l'Oman, le Qatar, le Niger, le Suisse, l'Emirats Arabes Unis, le Zimbabwe, le Cuba, la Chine et le Kenya ont fait le déplacement pour se joindre aux Burundais dans cette célébration.

Les festivités comptant pour cette journée, célébrée sous le thème « Consacrons à notre pays nos forces, nos cœurs et nos vies, afin que le Burundi jouisse de sa dignité », ont été marquées par un long défilé des militaires et policiers et les numéros des parachutistes, des paracommandos et ceux du groupe « Bene Ntare » et des majorettes.

Dans son discours de circonstance, le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a révélé que le Burundi fait encore face aux conséquences de la présence des colons et cela 60 ans après l'indépendance : « On a hérité un pays pauvre, sans bonne gouvernance et gangrené par des discriminations ethniques », a-t-il indiqué se réjouissant cependant du pas déjà franchi et des efforts investis par les Burundais pour assainir et développer leur pays.

« Nous demandons à la communauté Internationale de nous soutenir en refusant l'asile aux fauteurs de

Dans ce numéro:

page

Le Burundi célèbre le 60^{ème} anniversaire de son indépendance

1

Prestation de serment de nouveaux membres de la CNIDH, la CVR et le Conseil de l'Unité et la Réconciliation

2

Le Président Ndayishimiye reçoit un message de félicitations de son Homologue Sud Africain à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi

3

La Première Dame clôture la série d'ateliers de sensibilisation des jeunes en milieu scolaire sur la sagesse, le leadership, la santé de la reproduction et la lutte contre le VIH/SIDA

4

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a ouvert les activités de la Semaine Diplomatique Edition 2022

6

troubles et en facilitant le retour des experts Burundais afin qu'ils contribuent au développement de leur pays », a laissé entendre le Président NDAYISHIMIYE II a saisi cette occasion pour primer 13 personnes de nationalités confondues qui ont contribué d'une façon remarquable à l'évolution du pays.

Ainsi, un certificat d'honneur a été décerné au Président Kenyan Uhuru Kenyatta, au Représentant de l'Union Européenne au Burundi Claude Bochou, à l'Ambassadrice de la République Unie de Tanzanie au Burundi et à l'Ambassadeur des Etats Unis au Burundi, tous pour avoir soutenu le Burundi pendant les moments de dures épreuves et pour avoir combattu pour améliorer l'image du Burundi auprès de la Communauté Internationale.

Dans leurs discours de salutations à l'auguste assemblée, les Chefs d'Etats présents à ces cérémonies ainsi

que les membres des délégations ont félicité les Burundais pour la célébration des 60 ans de l'indépendance en se réjouissant que le Burundi entretienne de bonnes relations avec leurs pays.

Son Excellence Faustin Touadera, Président de la République Centrafricaine a tenu à souligner que la République Centrafricaine compte sur le Burundi pour l'aider à préserver la paix, la réconciliation nationale et la stabilité.

Quant à Stéphane Doppagne, Envoyé Spécial du Royaume de Belgique, il a exprimé « les regrets de son pays par rapport aux injustices commises lors de la période coloniale, un régime qui était basé sur l'inégalité. »

(www.presidence.gov.bi)

Prestation de serment de nouveaux membres de la CNIDH, la CVR et le Conseil de l'Unité et la Réconciliation

« Devant le Président de la République, devant le Parlement, moi (Nom et prénom), membre du Conseil pour l'Unité Nationale et la Réconciliation, je jure de remplir fidèlement et en toute impartialité mon mandat, de ne me laisser jamais guider par aucun intérêt partisan, et de me consacrer entièrement à la consolidation



de l'unité Nationale et de la Réconciliation des Burundais, dans le strict respect de la Constitution de la République du Burundi, de la Charte de l'Unité Nationale et d'autres lois en vigueur ».

« Devant le Président de la République, devant le Parlement, moi (Nom et prénom), Membre de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, je jure de remplir fidèlement et en toute indépendance et impartialité mon mandat, de ne me laisser jamais guider par aucun intérêt partisan, de me consacrer entièrement à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans le strict respect de la Constitution de la République du Burundi, de la Charte de l'unité nationale et d'autres lois en vigueur ».

« Devant le Président de la République, devant le Parlement, moi (Nom et prénom). Je jure d'accomplir ma mission en toute indépendance, impartialité, dignité et sans discrimination quelconque, dans le souci de dé-

couvrir la vérité aux fins de favoriser et promouvoir la réconciliation nationale. Je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité prescrite par la loi portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation »

Ce sont les trois serments prononcés à l'hémicycle de Kigobe, respectivement devant le Président

de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE et le Parlement par les membres du Conseil pour l'Unité et la Réconciliation, de la CNIDH et de la CVR.

Ces nouveaux membres ont été nommés pour remplacer ceux qui ont terminé leur mandat ou appelés à d'autres responsabilités.

Le Conseil pour l'Unité et la Réconciliation inclut pour le moment les nouveaux membres qui sont Anicet Niyonkuru en remplacement de Alphonse Bazonyica, Ambassadeur Rose Ntawe en remplacement de Zénon Bigirimana, de Médiatrice Bizabishaka, Jean Marie Ndayihereje en remplacement de Alphonse Rukenkanya. Les deux premiers étant nommés pour un mandat de quatre ans et les deux autres pour trois ans. »

(www.presidence.gov.bi)

Le Président Ndayishimiye reçoit un message de félicitations de son Homologue Sud Africain à l'occasion du 60ème anniversaire de l'indépendance du Burundi



Le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience, le jeudi 30 juin à sa Résidence à Kiriri, une délégation conduite par le Vice-Ministre de la République Sud Africaine en charge des Relations Extérieures et de la Coopération, Mme KC Mashego-Dlamini. Cette délégation Sud Africaine était porteuse d'un message de félicitations de Son Excellence Cyril Ramaphosa, Président de la République Sud Afri-

caine, à son Homologue Burundais, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, à l'occasion de la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Burundi.

« Le Burundi et l'Afrique du Sud entretiennent des relations historiques d'amitié et de coopération. Et nous sommes reconnaissants que l'Afrique du Sud a soutenu le Burundi lors du processus de paix », a indiqué le Numéro Un Burundais évoquant avec contentement les relations qui unis les deux pays.

Mme Mashego Dlamini, Envoyée Spéciale du Président Ramaphosa, a tenu a exprimé son appréciation au nom de toute la délégation pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé depuis leur arrivée au Burundi.

Elle a en outre laissé entendre qu'ils sont ravis de se joindre à leurs frères et sœurs Burundais à la célébration de cet important événement.

(www.Presidence.gov.bi)

Les relations bilatérales entre le Burundi et le Royaume de Belgique sont au beau fixe

Le Chef de l'Etat Burundais SE Evariste Ndayishimiye a accordé samedi 2 juillet 2022 au palais présidentiel de Kiriri une audience à l'Ambassadeur Stephane Doppagne, Envoyé Spécial pour la Région des Grand Lacs qui était porteur d'un message de félicitations du Premier Ministre Belge à l'occasion du 60ème anniversaire de l'Indépendance de la République du Burundi. « Les liens historiques et interpersonnels qui unissent nos deux pays et leurs populations ont toujours conféré aux relations entre la République du Burundi et le Royaume de Belgique une profondeur et une intensité particulière. » A dit le Premier



Ministre Belge Monsieur Alexander De Croo à travers sa lettre transmise au Président Burundais.

« Le régime colonial était basé sur l'exploitation et la domination. Il était celui d'une relation inégale, en soi injustifiable » a fait savoir Monsieur Alexander De Croo rappelant que ce système a terni l'image de son pays.

« Il nous faut l'admettre sans ambages ni détours si nous voulons vivre une relation sincère et regarder ensemble

vers l'avenir » a poursuivi le Premier Ministre de Belgique espérant que la confiance progressivement retrouvée et le respect mutuel qui animent le Burundi et la Belgique, constituent un socle robuste sur lequel les

deux peuples peuvent encore consolider ensemble, sur base de valeurs partagées, la relation qui lie les deux pays.

Le Président Ndayishimiye a apprécié le message du Premier Ministre Belge qu'il a qualifié « de très fort et très profond » pour marquer un tournant fondamental dans l'histoire commune de deux pays respectifs, le Burundi et la Belgique.

Ambassadeur Stéphane Doppagne, porteur de ce message a remercié le Président de la République

du Burundi pour lui avoir accordé la parole de salutations et félicitations au peuple Burundais à l'occasion de la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi.

L'Envoyé Spécial pour la Région des Grand Lacs a ensuite informé au Chef de l'Etat Burundais qu'une Commission Parlementaire belge sera au Burundi au mois de septembre 2022 pour revisiter le passé historique et évoluer ensemble vers l'avenir.

(www.Presidence.gov.bi)

La Première Dame clôture la série d'ateliers de sensibilisation des jeunes en milieu scolaire sur la sagesse, le leadership, la santé de la reproduction et la lutte contre le VIH/ SIDA



La Première Dame du Burundi et Présidente de l'OPDD-Burundi Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE a récemment entamé une série de sensibilisation des jeunes en milieu scolaire sur les thèmes de sagesse, leadership, santé de la reproduction et la lutte contre le VIH/SIDA.

Pendant ce mois de juin où les élèves se préparent pour commencer les grandes vacances d'été, Son Excellence la Première se dit préoccupée par la conduite de ces jeunes et adolescents pendant et après les vacances, et les exhorte à garder une bonne discipline pour bien préparer leur avenir.

Pour cette série du mois de juin 2022, Son Excellence la Première Dame a visité le Lycée de Bubanza en date du 23, Lycée de l'Annonciation et Lycée du Sourire de Bukeye en date du 27, le Lycée Notre Dame de la Sagesse de Gitega en date du 26, et enfin l'Ecole Arthur Chilson de Kibimba ce jeudi 29.

A Kibimba comme pour les trois premiers lieux, les experts en matière de santé ont démontré que les jeunes, surtout les filles, sont exposés aux drogues, aux grossesses non-désirées, au VIH/SIDA et d'autres maladies, surtout les IST. Ils ont demandé à ces jeunes et adolescents de s'épargner de tout mauvais comportement qui susceptible de les induire

dans des péchés qui affectent leurs vies et avenir.

Chaque séance était caractérisée par des témoignages de 3 jeunes dont un ancien usager des drogues, un jeune vivant avec le VIH/SIDA et une jeune fille ayant vécu l'expérience d'une grossesse non-désirée.

« Ces témoins devraient nous servir de leçon en tant que jeunes pour bien orienter notre avenir », a indiqué Son Excellence la Première Dame dans son message. Elle a ajouté que les jeunes et adolescents doivent garder leurs corps purs dès le bas âge et travailler en équipe et avec assiduité tout en étant satisfaits de ce qui est à leur disposition afin de ne pas être séduits par des loisirs éphémères.

Pendant la séance de clôture de cette série d'enseignements à Kibimba, S.E Angeline Ndayishimiye a interpellé tous les jeunes et adolescents qui ont bénéficié de ces enseignements, de les partager avec les autres afin d'atteindre un grand nombre d'élèves sur tout le territoire national. Elle a aussi appelé les parents à instaurer un dialogue permanent avec leurs enfants pour bien préparer leur avenir.

Le Représentant de l'OMS au Burundi Mr Xavier Crespin a remercié la Première Dame S.E Angeline NDAYISHIMIYE pour son courage et dévouement en ce qui est de la sensibilisation des jeunes sur les thèmes de la santé. Il a réitéré son engagement à travailler en étroite collaboration avec la Première Dame pour bien orienter le futur de nos jeunes générations. Signalons que ces activités ont été organisées avec l'appui de l'OMS.

Pour chaque école visitée, la Première Dame a octroyé aux élèves, un don d'au moins 150 matelas, des ballons et des maillots de sports. Au Lycée Notre Dame de la Sagesse qui est une école pilote d'éducation inclusive, Son Excellence Angeline NDAYISHI-

MIYE a ajouté au don des matelas, 50 chaises roulantes pour les élèves handicapés physiques.

A la même occasion, un autre don de matelas a été parallèlement donné aux hôpitaux et Centres de Santé sélectionnés dans la localité des écoles visitées.

A Bubanza, c'est Hôpital Communal de Musigati qui a bénéficié un don de 50 matelas. A Bukeye les hôpitaux de Bukeye et Mbuye ont reçu chacun un don de 50 matelas. A Gitega, c'est l'Hôpital de Gasunu de la Commune Giheta qui été choisi et à Mwaro, les dis-

tricts sanitaires de Kibumbu et Fota ont bénéficié chacun un don de 50 matelas.

Son Excellence la Première Dame du Burundi et Présidente de l'OPDD-Burundi, tout comme les bénéficiaires et le partenaire OMS, se dit très satisfaite des résultats de ces ateliers et compte continuer avec d'autres descentes du genre après la prochaine rentrée scolaire.

(www.Presidence.gov.bi)

Le 1^{er} Ministre reçoit en audience le Coordonnateur Résident des agences des NU au Burundi

Le Premier Ministre Son Excellence Alain Guillaume Bunyoni a reçu en audience jeudi, le 30 juin 2022, le coordonnateur Résident des agences du système des Nations Unies au Burundi, Ambassadeur Damien MAMA. Les deux autorités ont échangé sur la nouvelle approche proposée par le Secrétaire Général des Nations Unies qui consiste à passer du concept d'aide au développement à la coopération au développement ou de partenariat.

Ambassadeur Damien Mama venait également solliciter les orientations du Gouvernement du Burundi pour aligner les actions des agences du système des Nations Unies à celles proposées par le Gouvernement



du Burundi. Le Premier Ministre lui a précisé les objectifs et les ambitions du Gouvernement à travers le Plan National de Développement (PND2018-2027).

Ambassadeur Damien Mama a promis que les agences du système des Nations Unies vont faire en sorte que leurs plans et programmes puissent être davantage mieux alignés aux ambitions du développement durable du Burundi, pour que les efforts du Gouvernement et des partenaires se complètent, afin qu'ils puissent profiter aux burundais et burundaises.

(www.rtnb.bi)

Le Premier Ministre reçoit en audience le Nonce Apostolique au Burundi

Le Premier Ministre, Son Excellence Alain Guillaume Bunyoni reçoit en audience jeudi le 30 juin 2022, le Nonce Apostolique du Burundi, Mgr Dieudonné DATANOU. Les deux personnalités ont échangé sur les intérêts communs entre le Gouvernement du Burundi et le Saint-Siège relatifs à l'implication historique du Saint-Siège dans la spiritualité, à travers l'Eglise Catholique. Ils ont aussi



échangé sur la contribution de l'Eglise Catholique dans d'autres domaines comme l'éducation, la santé, la promotion de la paix et la réconciliation, la stabilité sociale et le développement intégral de l'homme au Burundi.

(www.rtnb.bi)

Gahombo : L'Ombudsman assiste les sinistrés des intempéries

L'Ombudsman du Burundi Honorable Edouard Nduwimana a remis lundi le 28 juin 2022 une assistance alimentaire composée de riz et de haricot aux sinistrés des intempéries survenues au mois d'avril sur les collines Rukago et Businde, en commune Gahombo de la province Kayanza.

Les bénéficiaires de l'aide de l'ombudsman étaient au nombre de deux cents personnes choisies parmi les plus nécessiteuses, chaque personne a reçu 5kg de riz et 5kg de haricot.

Honorable Edouard Nduwimana a saisi cette occasion pour appeler les habitants des collines Businde et Rukago à la solidarité et l'entraide mutuelle quand il y a des problèmes notamment en cas de catastrophes naturelles.



Il a demandé à la population et l'administration à la base de renseigner à temps sur tous les problèmes qui surviennent sur les collines afin qu'ils trouvent des solutions. "Qu'il n'y ait pas d'enfant qui ne va à l'école par manque de matériel scolaire" a-t-il insisté.

L'Ombudsman a également invité la population à obéir aux autorités, mettre en œuvre les programmes du Gouvernement et particulièrement la protection de l'environnement.

De son côté, le gouverneur de la province Kayanza Colonel Rémy Cishahayo a remercié l'Ombudsman pour ses multiples interventions chaque fois que la population est en difficulté.

(www.rtnb.bi)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a ouvert les activités de la Semaine Diplomatique Edition 2022



Le lundi 27 juin 2022, Son Excellence l'Ambassadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a procédé au lancement des activités dédiées à la semaine diplomatique Edition 2022, prévues du 27 au 30 juin 2022 sous le thème : « Une diplomatie active au service du développement agricole et du raffermissement de la souveraineté nationale ».

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence l'Ambassadeur Albert SHINGIRO a souhaité la bienvenue à tous les diplomates et tous les invités. Le

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a indiqué que la semaine diplomatique a été organisée dans le but de mieux faire comprendre les réalités du Burundi pour trouver les voies de coopération internationale. Il a indiqué que le Gouvernement du Burundi a voulu que les partenaires du Burundi appuient les efforts du Président burundais, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE dans le projet de Développement du pays pour que le Burundi voit sa souveraineté assise et stable. Selon le Ministre, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE s'est engagé à développer le secteur agricole pour exploiter les ressources naturelles de notre cher pays, le Bu-



rundi. Le Ministre a, à cet effet, appelé les partenaires à visiter des endroits stratégiques du Burundi afin de s'enquérir de sa richesse en ressources naturelles.

Son Excellence Albert SHINGIRO a déclaré que l'organisation de la semaine diplomatique est une séance d'échange habituelle entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et les Chefs des Missions Diplomatiques et Consulaires et les Représentants des Organisations Internationales et Organisations Régionales. C'est aussi une occasion pour effectuer des voyages et des excursions en relaxation.

Lors des échanges pour l'édition de cette année, le Ministre a briefé les participants sur les six priorités du Gouvernement du Burundi qui sont : la bonne gouvernance, le développement du secteur de l'agriculture et de l'élevage, la santé publique, l'emploi des jeunes, la prise en charge des retraités et le rapatriement des réfugiés.

Le discours du Ministre a été suivi d'une séance de présentation sur la lutte pour le recouvrement de la Souveraineté nationale du Burundi effectuée par l'Ambassadeur Laurent KAVAKURE, l'ancien Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, actuellement Commissaire à la Commission Vérité et Réconciliation(CVR).

Dans sa présentation, l'Ambassadeur Laurent KAVAKURE a parlé des grandes dates qui ont marqué l'histoire du Burundi. Il a fait savoir que depuis 1885 jusqu'à 1962, le Burundi a parcouru de mauvaises situations. Le Burundi a reçu son Indépendance en 1962 mais une indépendance piégée. C'est-à-dire

que cette indépendance n'a pas été célébrée car des massacres ont suivi. L'Ambassadeur Laurent KAVAKURE a indiqué qu'on a seulement fait descendre le Drapeau des colonisateurs allemands et fait monter le Drapeau du Burundi. Cette période a été marquée par les divisions ethniques, le régionalisme et l'opposition de la Belgique au recouvrement de la souveraineté nationale du Burundi.

L'ancien Ministre Ambassadeur Laurent KAVAKURE a souligné qu'il y a eu promulgation de la nouvelle constitution pour adaptation à l'accord d'Arusha qui dit l'égalité ethnique.

L'Ambassadeur Laurent KAVAKURE a annoncé que le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE fait tout son mieux pour défendre et faire assoir la souveraineté nationale par le développement économique du pays. Cela se localise sur le développement de l'agriculture, la base de la vie de la population burundaise. Le Chef de l'Etat veut que chaque bouche ait à manger et que chaque poche ait de l'argent.

L'Ambassadeur Laurent KAVAKURE a expliqué aux Diplomates que l'objectif de la présentation de l'histoire du Burundi depuis la colonisation jusqu'à la souveraineté nationale est de leur faire comprendre en profondeur les réalités du Burundi, ce qui a retardé le développement du pays. C'était aussi pour ouvrir les voies de coopération en les invitant à soutenir le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE au chemin du Développement national. **(Rédaction-MAECD)**

Présentation des copies figurées des lettres de créances

En date du 27 juin 2022, les Ambassadeurs Dragoş Viorel Radu Tigău de la République de Roumanie, Zsolt Mészáros de la République de Hongrie, Tri Yogo Jatmiko de la République d'Indonésie, Marie Charlotte G.Tang de la République de Philippine et Andrew Zumba Kumwenda de la République de Malawi ont respectivement présenté au Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, les copies figurées de leurs lettres de créance pour représenter leurs pays en tant qu'Ambassadeurs



Extraordinaires et plénipotentiaires. Le Secrétaire Permanent leur a souhaité une mission fructueuse au Burundi. Il a souhaité que la coopération entre le Burundi et leur pays respectifs soit davantage renforcée. Dans l'ensemble, les Ambassadeurs ont aussi signalé qu'ils étaient heureux d'être reçus comme Ambassadeurs de leurs pays au Burundi. Ils ont souhaité, eux aussi, que les relations existant entre le Burundi et leur pays soient approfondies.

(Rédaction-MAECD)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°12 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 29 JUN 2022**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 29 juin 2022, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le mercredi 22 juin 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de loi portant réglementation de la procréation médicalement assistée au Burundi, présenté par la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

Le Gouvernement du Burundi a constaté que l'infertilité s'érige en un réel problème de santé publique si rien n'est fait dans l'immédiat.

Ce problème de santé publique est aggravé par une stigmatisation sociale qui a des effets graves sur le bien être mental et social des couples.

Pour faire face à ce problème et compte tenu de l'évolution des technologies utilisées en assistance médicale à la procréation, il s'avère nécessaire de mettre en place des centres de fertilité et une réglementation régissant les pratiques liées à l'assistance médicale à la procréation, d'où la proposition du présent projet de loi.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a reconnu l'importance de cette réglementation car il s'agit d'un domaine nouveau au Burundi.

Il a formulé les observations suivantes :

- La matière n'est pas du domaine de la loi;
- Compte tenu de l'importance du domaine à régler et qui touche la vie humaine, il faut soumettre le projet au Comité d'éthique pour avis;
- Il est nécessaire d'effectuer un sondage pour recueillir l'opinion de la population sur ce système de procréation.

Le projet sera **ramené** en Conseil des Ministres.

2. Projet de décret portant révision du décret 100/171 du 30 septembre 2009 portant fixation des paliers de recrutement et des grilles indiciaires des traitements des fonctionnaires, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Le Statut Général des Fonctionnaires introduit des évolutions dans la gestion des recrutements et des carrières des fonctionnaires.

Pour autant, il a été décidé de ne pas modifier dans l'immédiat l'organisation de la grille indiciaire et le niveau des paliers de recrutement qui étaient fixés par le décret N° 100/171 du 30 septembre 2009.

Or, ce décret, même s'il organise la grille indiciaire des fonctionnaires, comporte aussi d'autres dispositions, qui ne sont pas compatibles avec celles du nouveau statut. Ce projet proposé révisé le décret en vigueur en :

- conservant la grille indiciaire et les paliers de recrutement, mais en supprimant la distinction entre les enseignants et les non enseignants.
- supprimant les dispositions particulières applicables aux enseignants.

A l'issue du débat, le projet a été **adopté** avec quelques aspects de forme à retoucher.

3. Projet d'ordonnance conjointe portant déblocage administratif et avancement fictif de carrière des fonctionnaires et agents civils de l'Etat pour la période 2016-2022, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

En vue de la mise en place d'une politique salariale équitable dans le secteur public burundais, le Gouvernement a consenti une indemnité d'ajustement des disparités salariales dans le secteur public et gel des annales, primes et indemnités conjoncturelles depuis le 1^{er} janvier 2016 jusqu'aujourd'hui.

Depuis lors, les fonctionnaires et agents civils de l'Etat du secteur public ont continué à être notés sans bénéficier des avancements d'échelons et de grades y relatifs.

En application de cette politique salariale adoptée par le Gouvernement en date du 2 mars 2022, la présente ordonnance propose le déblocage administratif de la carrière des fonctionnaires et agents civils de l'Etat avant de basculer vers le nouveau système de rémunération proposé par ladite politique.

A l'issue du débat, le projet a été **adopté** moyennant quelques aspects de forme à corriger.

4. Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant octroi d'une nouvelle indemnité d'ajustement salarial aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

En date du 02 mars 2022, le Gouvernement du Burundi a adopté une politique salariale équitable dans le secteur public burundais.

Du point de vue de sa mise en œuvre, il a été recommandé de l'étaler sur dix ans, à raison de 12,5 milliards de francs burundais pendant neuf ans avec possibilité de majorer à mi-parcours cette somme suivant la disponibilité des ressources. Pour l'exercice 2021-2022, un budget de 25 milliards de francs burundais a été réservé.

La présente ordonnance ministérielle conjointe propose donc les modalités de ventilation de ce budget pour l'octroi d'une nouvelle indemnité d'ajustement salarial aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat, conformément au prescrit de la politique salariale.

A l'issue du débat, le projet a été **adopté** moyennant quelques aspects de forme à corriger

5. Document d'orientation stratégique d'aménagement des bassins-versants et de lutte antiérosive et projet d'aménagement des bassins versants, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

La formulation du Document d'Orientation Stratégique d'Aménagement des Bassins Versants et de Lutte Anti Érosive a été motivée par les éléments suivants:

- La multiplicité des Partenaires au Développement dans le secteur avec un manque réel de visibilité sur terrain.
- La nouvelle dynamique du Gouvernement du Burundi de mettre les partenaires au développement sur une même ligne directrice à suivre à travers le Plan d'Action Annuel (PAA) conjoint.
- La vision selon laquelle « *l'Agriculture ne tue pas l'Environnement mais l'agriculture et l'environnement sont complémentaires* ».
- L'harmonisation de l'aménagement des bassins versants et la lutte antiérosive sur toutes les collines du pays afin que tous les cours d'eau soient limpides.
- Le souci de la contribution de l'aménagement des bassins versants et la lutte antiérosive à l'amélioration de l'intensification agricole à travers l'irrigation collinaire et des marais.

Ainsi, pour la mise en œuvre réussie de cette stratégie, il s'avère nécessaire de l'accompagner par un Programme National d'Aménagement des Bassins Versants et de Lutte Anti Erosive pour l'opérationnalisation de cette stratégie visant la gestion durable et efficace des sols et des eaux.

L'objectif global est de promouvoir une gestion intégrale et intégrée des bassins versants et sous-bassins versants pour la restauration et la gestion durable des terres dégradées et de la fertilité des sols en vue d'améliorer significativement les conditions de vie des ménages.

A l'issue de l'analyse de ce document, le Conseil des Ministres l'a **adopté** avec entre autres les recommandations suivantes :

- Ce projet devrait être mis en œuvre le plus rapidement possible;
- La protection de l'environnement devrait être une préoccupation de tout un chacun;
- La preuve que de tels projets auront été utiles, sera la propreté des eaux des rivières;
- Les courbes de niveaux devraient être tracées pendant cette saison sèche sur toutes les collines du pays sans considération de l'appartenance de la propriété;
- L'administration territoriale devrait être impliquée dans la mise en œuvre de ce Projet;
- Les rivières qui se déversent dans le Lac Tanganyika devraient être protégées notamment en plantant les bambous sur leurs abords.

6. Stratégie de modernisation et d'opérationnalisation du Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité (BBN), présentée par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

Le Burundi s'est doté, en 2018, d'un Plan National de Développement.

Il constitue le cadre de référence de la politique économique de l'Etat. Dans le cadre de la contribution de sa mise en œuvre dans son axe qui vise à appuyer le secteur privé et public pour la promotion de l'exportation, la rationalisation des importations et la protection des consommateurs, une stratégie de modernisation et d'opérationnalisation du Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité, d'accréditation de ses laboratoires et de certification de ses services doit être mise sur pied. Elle vise à améliorer les analyses et le contrôle de la qualité.

C'est dans cette perspective que cette stratégie a été élaborée en s'appuyant surtout sur l'état des lieux actuel ainsi que l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces. C'est à partir de ces données que les objectifs, les activités stratégiques prioritaires et les résultats attendus pour la redynamisation du Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité ont été dégagés. Les besoins dans l'immédiat en ressources humaines, en matériel et équipements ont été inventoriés.

La vision de cette stratégie est «A l'horizon 2027, le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité est doté des services certifiés et des laboratoires accrédités afin d'assurer la crédibilité et la compétitivité des produits certifiés sur les marchés national, régional et international et permettre la protection des consommateurs».

L'objectif global est de contribuer au développement socioéconomique du Burundi par l'augmentation de la compétitivité des produits locaux et la protection des consommateurs via le renforcement des services du BBN.

Le plan d'actions stratégique élaboré pour la modernisation et l'opérationnalisation du Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité sera exécuté sur trois (03) ans, avec un budget estimatif de six millions de dollars américains (6 000 000).

Après échange et débat, la Stratégie a été **adoptée** avec comme recommandations de :

- Travailler en synergie avec les autres entités concernées par la certification et au besoin, mettre en place un seul laboratoire national multifonctionnel ;
- Mettre en place des normes standards au niveau sanitaire, phytosanitaire, végétal et animal et s'assurer de leur mise en application ;
- Doter le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité d'un personnel en effectif suffisant et compétent ainsi que du matériel nécessaire requis;
- Procéder à une budgétisation par exercice budgétaire et exprimer le budget en francs burundais;

7. Projet de décret portant annulation d'une licence exclusive en faveur de la société PROCERV comme autorité de gestion conformément au contrat sur l'établissement, l'exploitation et la gestion de la Zone Economique Spéciale Warubondo, signé le 16/05/2018, entre le Gouvernement du Burundi et la société PROCERV, présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

En date du 16 mai 2016, le Gouvernement du Burundi a signé un contrat avec la société ProCerv portant sur l'établissement, l'exploitation et la gestion de la Zone Economique Spéciale de WARUBONDO.

Depuis la signature de ce contrat, force est de constater que la société ProCerv n'a pas honoré ses obligations contractuelles si bien que la Zone Economique Spéciale n'est pas encore opérationnelle jusqu'aujourd'hui.

Pourtant, aux termes de ce contrat, ProCerv s'était engagée à commencer les activités de mise en place de la zone dans un délai ne dépassant pas 3 mois, après la signature du contrat.

En date du 23 mars 2021, une mise en demeure a été adressée à la société ProCerv pour lui rappeler à honorer ses obligations.

En date du 08/09/2021, le Conseil des Ministres a analysé une note sur les mesures urgentes à prendre pour prévenir un éventuel dysfonctionnement de la Zone Economique Spéciale de WARUBONDO, et les décisions suivantes ont été prises :

- Le Ministère en charge du commerce en collaboration avec le Ministère de la justice vont procéder à la résiliation du contrat entre ProCerv et le Gouvernement du Burundi pour non-respect des termes du contrat par la société ProCerv ;

- Celui qui a construit le marché dans la zone va signer une autre convention avec le nouvel acquéreur;
- Il faut préparer le cadre légal régissant les zones économiques spéciales ;
- Il faut procéder à la viabilisation du site;
- Le Ministère en charge du commerce en collaboration avec celui des infrastructures et celui de l'hydraulique vont élaborer un plan d'aménagement et d'occupation du site WARUBONDO suivant les secteurs d'activités.

En vue de mettre en exécution ces recommandations, il a été procédé à la résiliation de ce contrat en date du 18 avril 2022 afin de confier ce projet à un nouvel acquéreur qui en aurait les capacités techniques et financières.

Pour matérialiser cette résiliation, il s'impose d'annuler la concession du site WARUBONDO qui avait été accordée à la société ProCerv et par le retrait de la licence exclusive conférant l'autorité de gestion à la société ProCerv.

C'est dans cette logique que le projet de décret a été élaboré.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a recommandé de revisiter le contrat pour analyser en profondeur les engagements de chaque partie et vérifier systématiquement les manquements de chacune des deux parties.

Ce n'est qu'à l'issue de ce travail que le dossier sera ramené en Conseil des Ministres pour décision.

8. Note sur l'état de mise en œuvre du contrat de concession signé entre l'Etat du Burundi et la société de Projet « SARA KO Sprl », présentée par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

Le Gouvernement du Burundi a conclu un contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de deux centrales solaires de BUBANZA (10 MW) et Gitega (10 MW) avec le groupement Tauber Solar Holding GmbH en joint-venture avec la Société SARA KO PVP Co.Ltd, en date du 14 septembre 2014.

Par après, ce groupement a soumis des amendements au contrat signé notamment la cession du contrat de concession au groupement TS Mauritius GmbH et Sarako management (Africa) Ltd, actionnaire à la société de Projet « SARA KO Burundi Sprl » qui sera le nouveau concessionnaire, ainsi que sur certaines dispositions du contrat de concession.

Après analyse de ces amendements, le Gouvernement du Burundi a autorisé la cession du contrat de concession au nouveau concessionnaire, ainsi que la modification de certaines dispositions du contrat de concession.

Malheureusement, le constat est qu'il y a un retard excessif et non justifié dans la mise en œuvre effective du contrat de concession, car la mise en service de ces deux centrales était de douze mois, période comptée à partir de la date d'approbation du contrat de concession.

Par ailleurs, l'exploitation de ce contrat de concession poserait des problèmes pour les raisons suivantes:

- Le tarif de 0,25 USD par KWh est trop élevé si l'on se réfère à d'autres contrats énergétiques en cours d'exécution ;
- La REGIDESO ne peut pas supporter ce tarif;
- L'exemption des taxes au concessionnaire viole la loi portant régime général des contrats de partenariat public-privé ;
- Le contrat ne prévoit pas le mécanisme de transfert de la centrale à la fin du contrat.

L'objectif de la note est de demander l'aval du Conseil des Ministres pour procéder à la résiliation de ce contrat de concession pour libérer les sites à d'autres partenaires justifiant les moyens tant techniques que financiers pour la construction de ces deux centrales.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a recommandé de s'assurer que toutes les étapes et les mécanismes juridiques nécessaires pour résilier le contrat ont été respectés et a demandé que le dossier **soit ramené** en Conseil des Ministres.

9. Note sur le projet de la mise en place d'un cadre légal du comité de dialogue de l'EAC, chapitre Burundi, présentée par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Le Traité portant création de la Communauté Est Africaine stipule que les pays partenaires de la Communauté Est Africaine s'engagent à promouvoir le Dialogue Permanent avec le Secteur Privé et la Société Civile aux niveaux national et régional, pour contribuer à la mise en œuvre des décisions convenues dans le cadre de l'exécution des projets et programmes de la Communauté Est Africaine.

Ce Dialogue s'inscrit dans le cadre du partenariat multipartite, et se propose d'assurer que le processus d'intégration de la Communauté Est Africaine se

déroule avec la participation des citoyens des Pays Partenaires de la Communauté Est Africaine.

La création d'un Cadre de Dialogue Permanent avec le secteur privé et la société civile est conforme à la directive de la dix-neuvième réunion du Conseil des Ministres de la Communauté Est Africaine qui recommande au Secrétariat Général de la Communauté Est Africaine de mettre en application le Traité portant création de la Communauté Est Africaine.

La 26^{ème} réunion du Conseil des Ministres de la Communauté Est Africaine a adopté la création d'un Cadre de Dialogue Consultatif qui est un Cadre d'échange entre les acteurs étatiques, le secteur privé, la société civile et d'autres Groupes d'intérêt sur le processus d'intégration de la Communauté Est Africaine.

La structure pour le Dialogue prévoit des comités nationaux de Dialogue, coordonnés par les ministères responsables des affaires de la Communauté Est Africaine, d'une part, et un comité de Dialogue régional coordonné au niveau du Secrétariat Général de la Communauté Est Africaine, d'autre part.

La note propose la composition de ce Comité et propose aussi que le cadre légal soit mis en place par décret ou Arrêté du Premier Ministre.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a **approuvé** la mise en place de ce cadre légal par Arrêté du Premier Ministre avec quelques modifications et ajustements au niveau de la composition du comité.

10.Note conceptuelle relative au Projet d'Appui à l'Entreprenariat Agro-pastoral et perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes (PAEPPPJF), présentée par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Le Gouvernement a placé les questions d'emplois, l'amélioration des compétences des jeunes pour une meilleure employabilité et l'insertion professionnelle parmi ses hautes priorités. C'est dans ce cadre que plusieurs initiatives ont été déjà initiées.

Le Projet d'Appui à l'Entreprenariat Agro-pastoral et perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes, qui sera financé par la Banque Africaine de Développement a été conçue dans ce cadre.

L'objectif du Projet est d'améliorer les capacités professionnelles, techniques et entrepreneuriales des jeunes et des femmes dans les filières agro-pastorales,

menant à une augmentation de leur contribution à l'économie et à la création d'emplois

Il servira dans :

- L'appui à l'amélioration des compétences techniques et professionnelles des jeunes et des femmes pour une meilleure employabilité ;
- L'appui à l'amélioration de l'écosystème entrepreneurial pour la création des opportunités d'emplois et d'exportations en faveur des jeunes et des femmes
- Le renforcement de la digitalisation et des compétences numériques des jeunes/femmes
- L'appui institutionnel et le renforcement de capacité des acteurs.

A l'issue des échanges, le Conseil des Ministres a approuvé ce Projet et a demandé de faire en sorte qu'il démarre au mois de Septembre de cette année.

II.Divers

Son Excellence Monsieur le Président de la République a fait le constat que beaucoup d'unités de transformation dans le pays ne fonctionnent pas faute de matières premières. Il a demandé aux Ministres en charge de l'Agriculture et des Finances d'étudier les modalités d'importation du maïs pour que ces unités de transformation trouvent de la matière première pour continuer à fonctionner.

Il a également demandé de bien se préparer pour la saison culturale A-B pour que la récolte soit bonne, surtout en sensibilisant la population pour rentabiliser l'eau de pluie dans l'irrigation.

Pour terminer, il a souhaité à la population un bon Anniversaire de l'Indépendance du Burundi et a informé que le congé gouvernemental débutera le 04 juillet 2022 et que la reprise des activités est fixée au 18 juillet 2022.

Fait à Bujumbura, le 30 juin 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi